

## **Soutenons les militant.e.s de la Confédération Paysanne**

Le 13 septembre à Amiens, le tribunal a clos le procès au civil de la ferme-usine des 1000 vaches. Cinq militants et une militante de la Confédération paysanne poursuivis au civil pour leur action syndicale de démontage ont été condamnés à verser 120 000€ de «dédommagements» au propriétaire de la ferme-usine.

Pourtant, la cours d'Appel avait reconnu leur participation à « une action collective de lanceurs d'alerte ».

L'Union syndicale Solidaires dénonce une fois de plus la répression dont sont victimes des militant.e.s syndicaux dans le cadre de leur action syndicale, ici contre l'industrialisation de l'agriculture.

Rappelons qu'en faisant du fumier sa principale production, destinée à la méthanisation, la ferme-usine a fait du lait un sous-produit des déjections animales !

La confédération paysanne défend un autre modèle agricole : celle d'une agriculture qui fasse vivre les paysan-ne-s du revenu qu'ils en tirent ; une agriculture créatrice d'emploi partout sur le territoire et qui rende aux paysan-ne-s l'autonomie dans leurs savoir-faire ; une agriculture respectueuse de l'environnement et garante de la biodiversité ; une agriculture productrice d'une alimentation saine et de bonne qualité accessible à tous-tes.

L'union syndicale Solidaires soutien la confédération Paysanne dans son combat contre l'agro-industrie.

**144 Bd de la Villette**  
**75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20**  
**Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org**  
**www.solidaires.org**

